



Commission Economique pour l'Afrique  
Centre Africain pour le Genre et le Développement

1020  
ECA/ACGD/MEP/2002/4  
Février 2002

**Programme de suivi et d'évaluation du Plan d'Action Africain pour  
accélérer la mise en oeuvre de la Plate-Forme d'Action de Dakar et du  
Programme d'Action de Beijing**

**2000 - 2004**

***Mécanisme Opérationnel***

ECA  
2002/ACGD/MEP/2002

4  
P9645  
c.1



100

100

100

100

100

100



**Commission Economique pour l'Afrique  
Centre Africain pour le Genre et le Développement**

13720  
**ECA/ACGD/MEP/2002/4  
Février 2002**

**Programme de suivi et d'évaluation du Plan d'Action Africain pour  
accélérer la mise en oeuvre de la Plate-Forme d'Action de Dakar et du  
Programme d'Action de Beijing**

**2000 - 2004**

***Mécanisme Opérationnel***

## LE MECANISME OPERATIONNEL D'EXECUTION DU PROGRAMME

### A. INTRODUCTION

Le Mécanisme opérationnel décrit ci-dessous présente les différentes phases à travers lesquelles le Programme de suivi et d'évaluation du Plan d'action africain pourrait être exécuté. Il sera mis en œuvre dans le cadre de la préparation, à l'échelle régionale et mondiale, des réunions d'examen de Beijing+10, pour organiser les activités de suivi et évaluation qui seront menées en 2002 et 2004.

Compte tenu des contraintes liées au calendrier, aux finances et aux ressources humaines, le nombre de ministères participant a été limité à six, à savoir : finances, planification, agriculture, commerce et l'industrie, santé et questions de parité. Ce choix stratégique repose sur l'idée qu'en raison de leur domaine de compétence particulier, les ministères retenus pourraient, s'ils acceptaient d'intégrer les questions de parité au niveau interne, créer un effet d'entraînement bénéficiant à la fois aux autres ministères et aux femmes en général. Ainsi, les ministères des finances et de la planification détermineront dans une large mesure le succès ou l'échec de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques, les plans et les programmes des gouvernements en raison de leur poids dans la planification nationale et sectorielle et dans l'allocation des ressources. Pour ce qui est au ministère de l'agriculture, s'il administre le secteur qui emploie le plus grand nombre de femmes, il n'en demeure pas moins que celles-ci y sont quasiment invisibles, que leur travail n'est pas comptabilisé et qu'elles bénéficient rarement de services d'appui. Les ministères du commerce et de l'industrie incluent rarement les femmes comme facteur de production. Le ministère de la santé est confronté à un problème touchant les femmes de manière disproportionnée, à savoir la pandémie du VIH/SIDA. Enfin, le ministère chargé des questions de parité joue un rôle de premier plan dans la coordination et le plaidoyer pour l'intégration du genre ( la problématique hommes-femmes) dans tous les secteurs.

Certaines organisations non gouvernementales à caractère technique qui sont très actives dans le domaine du développement lié aux plates-formes d'action, seront également invitées à participer au Programme de suivi et d'évaluation considérant que leurs activités ciblent les femmes aussi bien que les hommes en tant qu'acteurs et bénéficiaires. Il est donc essentiel que ces organisations adoptent, elles aussi, une stratégie tenant compte des besoins de chaque sexe pour assurer que les efforts entrepris donnent les résultats voulus et profitent aux personnes visées. Avec l'aide des ministères participant au programme, l'ONG nationale chargée de la coordination choisira les ONG participantes et coordonnera leurs activités. Les participants seront aussi les communautés économiques sous régionales et au niveau régional l'Organisation de l'Unité Africaine, la Commission Economique pour l'Afrique et la Banque Africaine pour le Développement

Les activités de suivi et d'évaluation seront menées à différents niveaux dans chaque pays, mais également aux niveaux sous-régional et régional. Le Mécanisme opérationnel sert de fil conducteur à différents niveaux, met en relief l'importance de la coordination et de ses implications, et il définit les responsabilités. Ainsi, les principaux acteurs du programme de suivi et d'évaluation sont clairement identifiés. Les activités dont ils sont responsables ainsi que le calendrier qui s'y rattache sont précisés ci-dessous.

### B. PROCESSUS OPERATIONNEL : LES TACHES, LES ACTEURS ET LE CALENDRIER

#### I. Suivi et évaluation du processus d'exécution

##### a) Au niveau national

##### 1. Suivi et évaluation au niveau du Ministère chargé des questions de parité

Au niveau du Ministère (ou de l'organisme national) chargé des questions de genre, la charge du suivi et évaluation de la mise en oeuvre du Programme de suivi et évaluation et évaluation incombera aux responsables nationaux du suivi et de l'évaluation (RNSE) qui seront recrutés ou désignés conformément au profil pré-défini. Des connaissances de base portant sur les questions de genre et un engagement pour l'égalité des sexes seront les critères du recrutement. Une fois nommés les RNSE assumeront un double rôle : assurer **directement** le suivi et évaluation de l'exécution du Plan d'action africain au sein et à l'extérieur du Ministère chargé des questions de parité et dans le respect du mandat de celui-ci; et **coordonner** le processus de suivi et d'évaluation dans les autres ministères et parmi les organisations non gouvernementales (ONG).

Les responsables nationaux du suivi et de l'évaluation et de l'évaluation (RNSE) seront plus précisément directement responsables du **suivi et d'évaluation** des aspects suivants :

- ◆ Le Cadre de la Politique nationale genre, l'état de sa mise en oeuvre, son champ d'intervention et son contenu, conformément à l'**Instrument de suivi et d'évaluation**. La plus grande partie de l'information sera extraite du document directif concernant la politique genre et elle sera évaluée en conséquence. Les responsables nationaux du suivi et de l'évaluation devront également assurer le suivi et évaluation de la mise en oeuvre de la politique genre à partir des rapports de suivi et d'évaluation présentés par les ministères d'exécution.
- ◆ Le mécanisme national de coordination conformément à l'**Instrument de suivi et d'évaluation**. Les informations qui s'y rapportent seront, pour la plupart, extraites du document portant création du mécanisme, des rapports périodiques de celui-ci et des rapports de suivi et d'évaluation élaborés par les ministères chargés des questions de parité qui seront probablement préparés par les responsables nationaux du suivi et de l'évaluation (RNSE) eux-mêmes.
- ◆ Les mécanismes de contrôle auxquels les ministères sont censés rendre des comptes au niveau national, comme à celui des collectivités territoriales et locales, conformément aux dispositions de l'**Instrument de suivi et d'évaluation**. Toute information complémentaire peut être obtenue auprès des ministères d'exécution.
- ◆ Les activités de renforcement des capacités au sein du Ministère chargé des questions de parité conformément aux dispositions de l'**Instrument de suivi et d'évaluation**. L'information concernant les activités relatives au développement des capacités dans les ministères d'exécution figurera dans les rapports soumis au ministère chargé des questions de parité.

### **Le calendrier**

Les responsables nationaux du suivi et de l'évaluation (RNSE) agiront conformément au calendrier proposé ci-dessous :

- ◆ Confirmation avec les décideurs des domaines d'activité devant faire l'objet du suivi et évaluation (conformément à l'**Instrument de suivi et d'évaluation**), en juin 2002 ;
- ◆ Elaboration d'un plan de suivi et évaluation assorti d'un calendrier et d'une périodicité, en juin 2002 ;
- ◆ Activités de suivi et évaluation à proprement parler de juin à août 2002 et de janvier à avril 2003.

- ◆ Synthèse des rapports de suivi et évaluation, et transmission aux CDSRs le premier à la fin de septembre 2002 et le deuxième en juin et début août 2003 respectivement..
- ◆ Transmission des rapports synthétiques des sous-régions par les SRDCs au Centre Africain pour le Genre et le Développement le 15 octobre 2002 et septembre 2003 respectivement.

## **2. Coordination du processus de suivi et évaluation dans les ministères d'exécution**

La deuxième tâche importante confiée aux Responsables nationaux du suivi et de l'évaluation (NSEN) se rapporte à la coordination du processus de suivi et évaluation au niveau des ministères d'exécution. Les NSEN devront, d'une part, s'assurer que le processus de suivi et évaluation porte sur les objectifs arrêtés, et, d'autre part, veiller à ce que des Responsables du suivi et de l'évaluation au niveau sectoriel (NSES), soient nommés pour assurer que le processus suit son cours conformément à la ligne tracée.

Au titre de la **coordination** au niveau des ministères d'exécution, les RNSE sont chargés, **dans le cadre du calendrier proposé**, des tâches suivantes :

- ◆ Confirmer avec les décideurs des ministères d'exécution les domaines devant faire l'objet d'un suivi et évaluation (conformément à l'**Instrument de suivi et d'évaluation**) ;
- ◆ Identifier et désigner les Responsables sectoriels du suivi et de l'évaluation (RSSE) avant la fin mars 2002 ;
- ◆ S'assurer que chaque ministère dispose d'un plan de suivi et évaluation (calendrier, périodicité) ;
- ◆ Négocier les dates auxquelles les premier et deuxième rapports de suivi et évaluation devront être soumis au ministère chargé des questions de genre ;
- ◆ Faire la synthèse des deux rapports nationaux de suivi et évaluation et les transmettre aux CDSRs avant la fin des mois de septembre 2002 et de juillet à début août 2003, respectivement ;
- ◆ Les CDSR soumettront les rapports synthétiques de suivi et évaluation de la sous région au Centre Africain pour le Genre et le Développement vers le 15 octobre 2002 et septembre 2003 respectivement ;

## **3. Coordination du processus de suivi et évaluation parmi les organisations non gouvernementales**

Les organisations non gouvernementales sont des éléments essentiels de l'exécution du Programme d'action africain. Il sera donc nécessaire d'assurer le suivi et évaluation de leurs activités comme de celles des ministères. A cet égard, les RNSE seront chargés des activités suivantes :

- ◆ Identifier les ONG nationales chargées de la coordination et leur présenter le programme de suivi et évaluation ;
- ◆ S'assurer que chaque ONG nationale a un plan de suivi et évaluation ;
- ◆ Négocier les dates auxquelles les premier et deuxième rapports de suivi et évaluation seront soumis aux ministères chargés des questions de parité ;
- ◆ Recevoir de la part des ONGs nationales de coordination, les deux rapports de suivi et évaluation des ONG nationales à la fin du mois de septembre 2002 et du mois de juin 2003 respectivement ;
- ◆ Soumettre les rapports de suivi et évaluation aux CDSR vers la fin de septembre 2002 et juillet à début août 2003 respectivement ;

- ◆ Les CDSR soumettront au Centre Africain pour le Genre et le Développement, les rapports synthétiques de suivi et évaluation des sous-régions, vers la mi-octobre 2002 et avant la fin du mois de septembre 2003, respectivement.

#### **4. Les Responsables sectoriels du suivi et de l'évaluation (RSSE) dans les ministères d'exécution**

Les RSSE des ministères d'exécution devront être désignés conformément au Cadre de la Politique nationale genre dans le but d'apporter un appui technique au processus d'intégration de la problématique genre. Ils seront choisis comme les Responsables nationaux du suivi et évaluation selon le profil pré-défini. Pour le suivi et évaluation du Plan d'action africain, ils seront chargés d'assurer le suivi et évaluation des questions suivantes :

- ◆ La mise en œuvre du Cadre de la politique nationale genre par une intégration systématique de l'approche genre dans les politiques, les plans et les programmes des ministères d'exécution conformément aux dispositions de l'**Instrument de suivi et d'évaluation**. Les données et les informations pourront être extraites des documents directifs, des descriptifs de programmes et des rapports du ministère.
- ◆ Le mécanisme de compte rendu tel qu'utilisé par les ministères d'exécution aux niveaux national, territorial et local et les résultats de l'exercice de compte rendu. Des rapports concernant ces questions devraient être disponibles au sein des ministères et des institutions chargées du contrôle.
- ◆ Le mécanisme de renforcement des capacités prévu par l'**Instrument de suivi et d'évaluation**, la mesure dans laquelle il est appliqué sa pertinence et son applicabilité aux politiques et programmes du ministère d'exécution.

#### **Calendrier**

Le Programme de suivi et évaluation présenté ci-dessus pourrait être exécuté selon le calendrier suivant :

- Etablir un consensus avec les responsables du ministère en ce qui concerne les activités devant faire l'objet d'un suivi et évaluation, les résultats attendus et les repères à définir, avant la fin du mois de juin 2002;
- Etablir un plan de suivi et évaluation avant la fin du mois de juin 2002;
- Suivre et évaluer les activités, de juin à août 2002 et de janvier à avril 2003
- Evaluer le statut du cadre de la politique genre et sa mise en œuvre de juin 2002 à juin 2003
- Evaluer l'impact de la mise en œuvre du Cadre de la politique genre sur le statut des femmes de juillet 2003 à décembre 2003
- Soumettre les rapports de suivi et évaluation au mécanisme national chargé des questions de parité avant la fin de septembre 2002 et juin 2003.

#### **b) Aux niveaux sous-régional et régional**

Chacune des structures ou des unités chargées des questions concernant les femmes et des questions de parité au sein des Communautés économiques régionales, et des trois institutions régionales – l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) désignera un Responsable institutionnel du suivi et de l'évaluation (RISE) qui sera chargé de coordonner le processus de suivi et évaluation conformément à l'**Instrument de suivi et d'évaluation**.

Le processus de suivi et d'évaluation portera sur les domaines suivants :

- La politique institutionnelle genre (la qualité et l'état de sa mise en oeuvre) ;
- Le mécanisme institutionnel de promotion de l'intégration de l'approche genre ;
- Le dispositif de développement des capacités pour l'intégration l'approche genre ;
- L'impact de l'intégration de l'approche genre sur le statut de la femme

Les responsables institutionnels du suivi et de l'évaluation (RISE) seront donc chargés des tâches suivantes :

- Confirmer aux décideurs les domaines qui feront l'objet d'un suivi et évaluation, les résultats attendus (conformément à l'**Instrument de suivi et d'évaluation**) et les repères à définir.
- Etablir un plan de suivi et évaluation;
- Mener à bien les activités de suivi et évaluation ;
- Collaborer avec les CDSRs pour la production de rapports de suivi et évaluation sous régionaux ;
- Soumettre les rapports de suivi et évaluation aux organes directeurs et au Comité «Femme et Développement» par le biais du Centre Africain pour le Genre et le Développement vers le 15 octobre 2002 et novembre 2003. Les communautés économiques régionales présenteront aussi leurs rapports de suivi et évaluation à la 7ème réunion consultative qui se tiendra en 2004.

## II. Evaluation de l'impact de la mise en œuvre du Plan d'action africain

### a) Au niveau national

L'évaluation de l'impact du Plan d'action africain sur le statut de la femme sera menée entre juillet et décembre 2003. L'analyse de l'information et la collecte des données sur la situation du Cadre de la politique genre en conjonction avec les éléments et renseignements sur l'évaluation de l'impact, sera menée entre janvier et février 2004. Un rapport d'évaluation national sera ainsi élaboré sous la supervision d'un Comité national pluridisciplinaire et plurisectoriel qui sera créé. Ce Comité national pluridisciplinaire et plurisectoriel sera chargé du processus d'évaluation au niveau technique. Toutefois les RNSE dans les ministères chargés des questions de genre et les RSSE joueront un rôle central dans le processus d'évaluation.

### b) Aux niveaux sous-régional et régional

Les responsables institutionnels du suivi et de l'évaluation (RISE) au sein des communautés économiques régionales, de l'OUA, de la CEA et de la BAD évalueront l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action africain. Ils se baseront sur les résultats de l'exercice de suivi et évaluation et sur d'autres sources conformément à l'**Instrument de suivi et d'évaluation** pour procéder à cette évaluation dans leurs institutions respectives. L'Instrument d'évaluation d'impact facilitera l'évaluation de l'impact de l'intégration de la perspective genre sur le statut de la femme.

Le Centre Africain pour le Genre et le Développement procédera à la synthèse des rapports sous-régionaux d'évaluation et soumettra cette synthèse à la Réunion consultative régionale de haut niveau en 2004.

Les agences des Nations Unies, ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux devraient apporter un appui actif au processus d'évaluation



### Calendrier pour la préparation des rapports d'évaluation aux niveaux national, sous-régional, et régional (2002-2004)

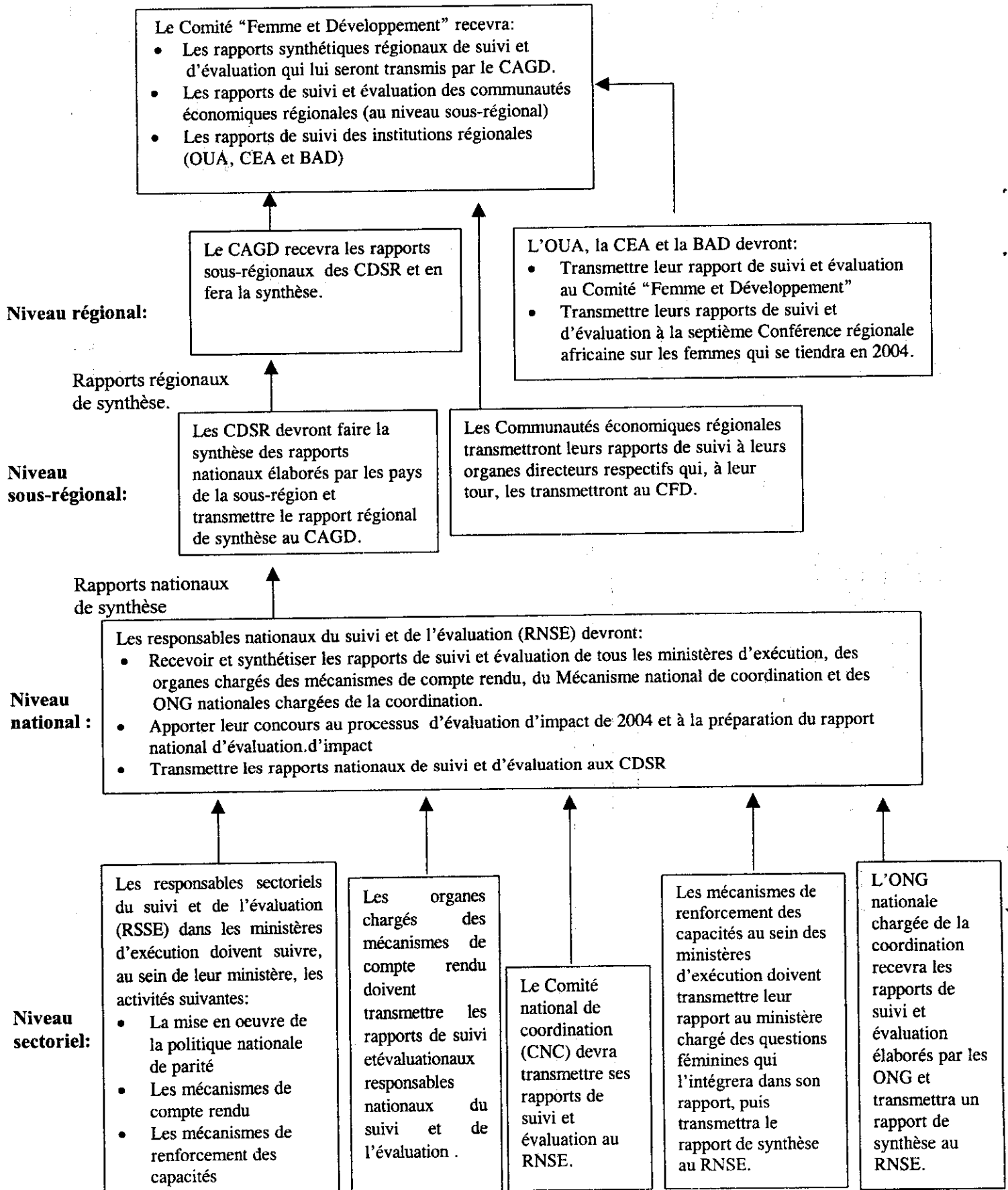
Le suivi et évaluation de l'exécution du Cadre de la politique genre est un processus continu. Les résultats fourniront une évaluation concrète de l'état de la mise en œuvre et les problèmes rencontrés. L'évaluation du processus de mise en œuvre, constitue par conséquent un important point d'entrée pour l'évaluation de l'impact de l'intégration de la perspective genre sur le statut de la femme, qui est la dernière phase de l'exercice d'évaluation. Le calendrier de ce processus qui est marqué par la production de rapports d'évaluation aux différents niveaux, est présenté dans le tableau ci-dessous. Au niveau national, les RNSE, s'assureront dans le cadre de leurs capacités de coordination, que le processus de suivi et d'évaluation se déroule comme prévu et dans les délais fixés dans les 6 ministères sectoriels et les ONGs sélectionnées. Ils coordonneront la validation des rapports nationaux et leur transmission à temps aux CDSRs. Au niveau sous régional, les CDSR coordonneront le processus de construction du consensus à travers les réunions sous régionales et la soumission des rapports au Centre Africain pour le Genre et le Développement. Au niveau régional, c'est le CAGD qui organisera la Conférence régionale de haut niveau au cours de laquelle un rapport régional, qui est une synthèse des rapports sous régionaux, sera présenté au débat et à l'adoption en tant que position africaine et contribution de l'Afrique à la Conférence d'évaluation de Beijing plus 10 en 2005.

Niveau	Étape	Responsable	Délai
National	Préparation des rapports nationaux	Ministères sectoriels et ONGs	2002-2003
	Validation des rapports nationaux	Ministères sectoriels et ONGs	2003
	Transmission des rapports nationaux	Ministères sectoriels et ONGs	2003
	Présentation des rapports nationaux	Ministères sectoriels et ONGs	2003
Sous-régional	Préparation des rapports sous régionaux	CDSR	2003-2004
	Validation des rapports sous régionaux	CDSR	2004
Régional	Préparation du rapport régional	CAGD	2004
Régional	Présentation du rapport régional	CAGD	2004

**Calendrier de mise en oeuvre du Projet de l'évaluation de l'impact des cadres politiques "genre" sur le statut des femmes 10 ans après la Plate-forme d'action de Beijing 2002-2004**

Activités	Calendrier												Indices	Responsables	Partenaires						
	2002				2003				2004												
	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Avr	Mai				Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov
Évaluation des cadres politiques	↑																		Rapport préliminaire	fonctionnaires chargés de l'évaluation au niveau national	ECA et autres Partenaires
Mise à jour de l'état de la mise en oeuvre des cadres politiques					↑														Rapport préliminaire	fonctionnaires chargés de l'évaluation au niveau national	ECA et autres Partenaires
Impact de l'évaluation des cadres politiques "genre" sur le statut des femmes									↑										Rapport préliminaire	fonctionnaires chargés de l'évaluation au niveau national	ECA et autres Partenaires
Solidification et validation des rapports d'évaluation nationales																			Rapports d'évaluation nationale	Comités nationaux multidisciplinaires	ECA et autres partenaires
Discussions au niveau sous-régional et les synthétiser en un rapport sous-régional d'évaluation																			Rapports d'évaluation sous-régionale	Etats membres SRDCs	RECs et autres Partenaires
Préparation de rapports d'évaluation régionale																			5 rapports sous-régionaux à la C'EA	SRDCs	-
Préparation du rapport régional																			Rapport d'évaluation régionale	ECA/ACW	-
Préparation de la Conférence sur la mise en oeuvre																			recommandations du rapport régional incluses dans le document final	ECA/ACW	-
Préparation de la Conférence sur la mise en oeuvre																			de consensus	ECA/ACW	-
Préparation de la Conférence sur la mise en oeuvre																			recommandations incluses dans le document final de consensus	RECs et institutions régionales	-
Préparation de la Conférence sur la mise en oeuvre																			document final de consensus	-	-

## SCHEMA DE SUIVI ET D'EVALUATION





1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

2. It is essential to ensure that all data is entered correctly and that the system is regularly updated.

3. The second part of the document focuses on the implementation of the system, including the selection of software and hardware.

4. The third part of the document discusses the training of staff and the ongoing support required.

5. The final part of the document provides a summary of the key findings and recommendations.